



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusé : , ,

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

DECISION N° 14 : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES (CAUE 64)

(Nomenclature 9.1)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Pyrénées Atlantiques pour l'année 2024.

Il précise que le CAUE agit en soutien des politiques territoriales et assure des missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souvent été amenée à solliciter l'appui de ce service.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au CAUE des Pyrénées Atlantiques pour l'année 2023 et pour une durée de 12 mois,

- **ACCEPTE** de payer la cotisation fixée à 210 euros pour l'année 2024,

- **ASSURE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2024.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 04 avril 2024
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 19/04/2024
Et après transmission en sous-préfecture le 19/04/2024